

# Projet d'école

## Ecole communale de HODIMONT

**2023 - 2026**

**L'école de Hodimont,  
L'école du  
VIVRE ENSEMBLE dans le respect  
de chacun**



Ce document a été réalisé par l'équipe pédagogique avec la direction, approuvé par le Conseil de Participation, la COPALOC et validé par le Conseil Communal le ....

En inscrivant leur(s) enfant(s) dans notre établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans ce projet d'école.

# Notre école



## **Mon école, c'est mon avenir !**

**Des enseignants à l'écoute afin que chaque enfant se sente bien dans sa vie, bien dans son école.**

**Une école où le plaisir est au cœur des apprentissages, où les enfants ont envie de grandir, d'apprendre et de venir à l'école.**

**Une école où les enfants sont plus autonomes et fiers de leurs progrès**

**Une école multiculturelle où il fait bon vivre.**



En référence à notre règlement d'ordre intérieur et notre contrat d'objectifs, le projet d'école est axé sur :

- Le respect.
- Le bien-être.
- L'ouverture au monde.



# Axe pédagogique, éducatif et relationnel



**Soutenir** les élèves en difficultés **ET** ceux ne maîtrisant pas le français en différenciant au mieux les apprentissages, en favorisant des méthodes basées sur le sens et en utilisant du matériel performant et du personnel qualifié.



## Le dispositif FLA :

Des périodes complémentaires d'enseignement sont octroyées à l'école (de la M3 à la P4) afin de renforcer la connaissance et la maîtrise de la langue d'apprentissage. Le maître FLA vient en soutien à l'élève.

Il a pour objectif de lui permettre d'être mieux outillé sur le plan langagier (vocabulaire, compréhension des notions, des termes, des concepts) pour avoir des chances égales de réussite et d'intégration).



## L'accompagnement personnalisé :

Dans le cadre de la mise en œuvre du tronc commun, les élèves de l'enseignement primaire bénéficient de périodes d'encadrement supplémentaires.

Cet encadrement renforcé (présence d'un co-enseignant/intervenant au sein de la classe) permet de répondre à la diversité des modes et des besoins d'apprentissage des élèves. Des pratiques de différenciation supplémentaires sont ainsi déployées pour favoriser la réussite de tous les élèves.



## Les aménagements raisonnables :

- ✓ Achat de matériel spécialisé
- ✓ Partenariat avec la CPMS et les pôles territoriaux



## Dispositif DASPA :

Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés.

C'est une structure d'enseignement, au sein d'un établissement scolaire, visant l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire, à partir de la 3<sup>ème</sup> maternelle.



**Promouvoir la confiance en soi, l'enrichissement au contact des autres et veiller au respect de toutes les cultures.**

**Amener chaque enfant à devenir un citoyen responsable dans son pays, dans sa ville, dans son école.**



**Encourager** tous les enfants à vivre ensemble, riches de leurs différentes cultures. La multiculturalité prend ici tout son sens et est source de respect de l'autre, de partage et d'élargissement des connaissances (choix d'un cours philosophique, cours de citoyenneté, petit déjeuner du monde, ...)



**Favoriser** les sorties (théâtre, musées, expositions, bibliothèque, classe du dehors, journée sportive...)



**Interagir** avec des personnes « ressources » comme le CPMS (Centre Psycho Médico Social), le PSE (Promotion de la Santé à l'Ecole) ... pour soutenir nos élèves.



**Veiller** à ce que l'école reste un endroit d'écoute et de parole où chaque enfant ose s'exprimer. Chaque enseignant, au sein de sa classe, instaure un climat favorable à la prise de parole et à l'enrichissement du français.



**Sensibiliser** les enfants au respect de l'environnement (projet zéro watt, tri des déchets, Be Wapp, création d'espaces potager...). Nous vous invitons à utiliser des gourdes (ou bouteilles), des boîtes à tartines et des boîtes à collation afin de réduire les déchets.

**Ensemble, privilégiions le réutilisable !**

Nous participons au projet « cantine durable ». Distribution de soupe, gratuitement (le mercredi et vendredi) comme collation de la M1 à la P6.

Nous distribuons, gratuitement, chaque mardi des fruits/légumes en partenariat avec la région wallonne.



**La vie en groupe impose un règlement (ROI) à respecter dans le but de mieux vivre ensemble.**

# Axe administratif, matériel et financier

## Horaire

Le matin, nous accueillons les enfants dès 8h10 et dès 13h30 l'après-midi. Les cours sont organisés :



Lundi :	8h20 à 12h00 - 13h40 à 15h35
Mardi :	8h20 à 12h00 - 13h40 à 15h35
Mercredi :	8h20 à 12h00
Jeudi :	8h20 à 12h00 - 13h40 à 15h35
Vendredi :	8h20 à 12h00 - 13h40 à 15h35

Une garderie est assurée tous les jours dès 7h00 et jusqu'à 17h30.

Chacun veillera à ce que les horaires soient respectés.

## Droit à l'image



Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés, ceci en vue de publication sur notre page Facebook uniquement. Les parents qui s'opposent à leur éventuelle utilisation ou diffusion dans le cadre des activités scolaires doivent le signaler par écrit à la direction.

## Obligation scolaire



Tout enfant, dès la 3<sup>ème</sup> maternelle, est tenu de fréquenter l'école quotidiennement.

Toute absence d'un jour doit être justifiée par écrit via le document fourni par l'école.

Toute absence excédant 2 jours doit être accompagnée, dès le 3<sup>ème</sup> jour, d'un certificat médical.

Toute absence injustifiée de 9 demi-jours fera l'objet d'une déclaration d'absentéisme à la FWB (Fédération Wallonie Bruxelles)

## Frais scolaires

- ❖ Frais indispensables de la P3 à la P6 : frais relatifs à l'achat de matériel scolaire, tenue de gymnastique, cours de natation.
- ❖ Il faut environ compter au maximum 40€ par enfant en primaire et 15€ à l'école maternelle.
- ❖ Frais facultatifs :
  - Fréquentation de la garderie 0,15 € le quart d'heure entamé le matin et le soir, forfait de 0,90 € à midi, 0,90 € pour le mercredi midi avant 14h, ensuite 0,15 € le quart d'heure entamé.
  - Pour l'excursion de fin d'année, compter entre 5€ et 25€.



*Grâce à l'encadrement différencié, nous pouvons proposer les visites au musée, les expositions, les excursions et les spectacles, ... à moindre prix, voire gratuitement.*

## Décrets

- 24 JUILLET 1997. - Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. (Décret "Missions")
- 14 MARS 1995. - Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental
- 30 AVRIL 2009. - Décret organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.
- 03 MAI 2019. - Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun.
- 29 MAI 1959. - Le pacte scolaire : Loi modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.
- Tels que repris et/ou modifiés dans les livres I et II du code de l'enseignement.

# NOS SPECIFICITES

## EN MATERNELLE :

- Présence d'une puéricultrice qui vient en soutien aux institutrices.
- Une fois par semaine, moments privilégiés de lecture et d'échanges avec les papys-mamys.
- Rencontre des parents et présentation des travaux réalisés en classe.

## EN PRIMAIRE :

- Cours de sécurité routière dans toutes les classes primaires par un membre de l'APPER (Association de parents pour la protection des enfants sur les routes).
- Une permanence du CPMS est assurée régulièrement à l'école. Les parents peuvent demander un rendez-vous ou y être invité sur demande de l'équipe éducative (04/279.67.53)

## PROJETS POUR TOUTE L'ECOLE :

- Chaque année, des enfants de l'école participent à l'Opération « Verviers, ma ville solidaire » (récolte de vivres non périssables au profit des plus démunis).
- L'école profite de sa situation géographique privilégiée pour se rendre à la bibliothèque communale, au CTLM, à l'Espace Duesberg et aux musées communaux.
- Nombreux parrainages entre classes en ce qui concerne la lecture, les sorties et l'éducation esthétique.
- Collations du monde.
- Organisation de journées récréatives à diverses périodes de l'année.
- Organisation de sorties en lien avec la nature et le patrimoine verviétois.
- Présence d'une éducatrice.